

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire N° 23S0050 - Pose de barrières de sécurité pour les manifestations du stade Pierre Mauroy - Avenant n° 2**

N° : VA\_DEC2026\_103  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société VITASERVICES DU GROUPE VITAMINE T située à Lesquin (59800), titulaire du marché Pose et dépose des barrières de sécurité pour les manifestations du Stade Pierre Mauroy afin de prendre en compte la modification de l'article 5.1 « Variation des prix » du CCAP.

**Montant du marché : 100 000 € HT**

**Imputation budgétaire : 6288 845 2400 GRDSTA**

Politique publique (domaine-action-activité) : 07.2.1 Sécurité des manifestations publiques

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 5 février 2026

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-217570-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 10 février 2026